

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance ouverte à 18 H 00 est présidée par Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX, Maire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du VENDREDI 6 DECEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION :

28 Novembre 2024

PUBLIEE LE :

28 Novembre 2024

DATE D’AFFICHAGE DES
DELIBERATIONS :

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 22 au point n°1 puis
23 à partir du point n°2

VOTANTS : 26 au point n°1 puis
27 à partir du point n°2

ETAIENT PRESENTS : Mme A.M PHILIPPEAUX – M. S. GEFFROY –
Mme M. TANNE - M. B. DUBOIS – M. F. NICAISE - Mme A.M VAN
VEEN - Mme C. DOUIS – Mme E. PITEL - M. J.F GUILBERT – M. A.
LENEZ - M. T. SAGET - Mme G. BERGOGNE – M. C. BENOIST - M. M.
BRAQUET – M. F. DOUIS (à partir du point n°2) – Mme R. DAGORN -
M. F. GERNIER - Mme N. LEBECQ-SALLARD - M. J. IGUAL – Mme S.
BEAUDOUX - Mme A. PIERRE-CHAUCHAT –M. J.M HEUVELINE -
Mme S. LAVALT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme C. OUINE – Mme I. MANGENOT
Mme C. CHARPENTIER – Mme C. CHENEGRIN

Madame C. OUINE a donné pouvoir à M. J.F GUILBERT
Madame I. MANGENOT a donné pouvoir à Mme E. PITEL
Madame C. CHARPENTIER a donné pouvoir à M. C. BENOIST
Madame C. CHENEGRIN a donné pouvoir à Mme S. LAVALT

Monsieur Alain LENEZ a été désigné comme secrétaire de séance et a
accepté cette fonction.

Point n°11 - Délibération n° 24/63 : Tarifs des services extra et péri-
scolaires applicables au 1^{er} Janvier 2025

TARIFS DES SERVICES EXTRA ET PERI-SCOLAIRES APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2025

Madame le Maire propose de fixer les tarifs des services périscolaires et extrascolaires à compter du 1^{er} janvier 2025 selon la grille tarifaire suivante :

TARIF DU RESTAURANT SCOLAIRE		
RESTAURATION SCOLAIRE		
Quotients familiaux	Tarifs Courseullais	Tarifs hors commune
0 à 620	1,00 €	1,00 €
621 à 1000	1,00 €	1,00 €
1001 à 1400	4,00 €	5,00 €
1401 et plus	4,40 €	5,60 €
Adultes	5,00 €	
Accueil individualisé PAI quotient de 0 à 1000	1,00 €	1,00 €
Accueil individualisé PAI 1000 et plus	1,75 €	2,30 €

TARIF DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE		
ACCUEIL DU MATIN : 7H30-8H35 TARIF HORAIRE		
Quotients familiaux	Tarifs Courseullais	Tarifs hors commune
0 à 620	1,22 €	1,43 €
621 à 1000	1,38 €	1,63 €
1001 à 1400	1,53 €	1,79 €
1401 et plus	1,74 €	2,04 €
ACCUEIL DU SOIR : 1^{ère} heure avec goûter - accueil - aide aux devoirs 16H30-17H30 (TARIF HORAIRE H1)		
Quotients familiaux	Tarifs Courseullais	Tarifs hors commune
0 à 620	1,63 €	1,89 €
621 à 1000	1,79 €	2,09 €
1001 à 1400	1,99 €	2,30 €
1401 et plus	2,15 €	2,45 €
ACCUEIL DU SOIR : 2^{ème} heure accueil - activités 17H30-18H30 (TARIF HORAIRE H2)		
Quotients familiaux	Tarifs Courseullais	Tarifs hors commune
0 à 620	1,22 €	1,43 €
621 à 1000	1,38 €	1,63 €
1001 à 1400	1,53 €	1,79 €
1401 et plus	1,74 €	2,04 €

TARIF DES MERCREDIS LOISIRS ET JOURNEES VACANCES

MERCREDI ½ JOURNÉE SANS REPAS 7H30-12H00 OU 13H30-18H30

Quotients familiaux	Tarifs Courseullais	Tarifs hors commune
0 à 620	5,90 €	7,65 €
621 à 1000	6,90 €	8,65 €
1001 à 1400	7,90 €	9,65 €
1401 et plus	8,90 €	10,65 €

MERCREDI ½ JOURNÉE AVEC REPAS 7H30-13H30 OU 12H00-18H30

Quotients familiaux	Tarifs Courseullais	Tarifs hors commune
0 à 620	9,20 €	11.90 €
621 à 1000	10,20 €	12.90 €
1001 à 1400	11,20 €	13.90 €
1401 et plus	12,20 €	14.90 €

PAI (apport d'un panier repas) soustraction d'1,5 euros sur le tarif avec repas ou le tarif journée

MERCREDI À LA JOURNÉE OU JOURNÉE VACANCES SCOLAIRES

Quotients familiaux	Tarifs Courseullais	Tarifs hors commune
0 à 620	13,95 €	18,00 €
621 à 1000	15,90 €	19.50 €
1001 à 1400	17,95 €	21 €
1401 et plus	19,95 €	22 €

PAI (apport d'un panier repas) soustraction d'1,5 euros sur le tarif avec repas ou le tarif journée

Application d'une réduction de 10% pour les réservations de 5 journées vacances consécutives

Quotients familiaux	Tarifs Courseullais pour une semaine de 5 jours consécutifs	Tarifs hors commune pour une semaine de 5 jours consécutifs
0 à 620	62,77 €	81,00 €
621 à 1000	71,55 €	87,75 €
1001 à 1400	80,77 €	94,50 €
1401 et plus	89,77 €	99,00 €

PAI (apport d'un panier repas) soustraction d'1,5 euros sur chaque journée (soit -7.50€)

Une remise de 10% est appliquée à partir du 2ème enfant sur le mercredi, les journées vacances et le tarif semaine à l'accueil de loisirs

Pas de tarification supplémentaire pour l'accueil du matin et du soir le mercredi et les vacances scolaires de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30.

Tarif agents de la commune: tarif correspondant au tarif tranche 1 Courseullais.

D'éventuels surcoûts liés à des activités optionnelles spécifiques peuvent être demandés aux familles. Ce surcoût est calculé sur la base du tarif global de l'activité ou du séjour par enfant et concerne des propositions complémentaires de mini-séjours, de séjours ou de stages dans des domaines spécifiques. Ce surcoût sera fixé par décision de Madame Le Maire selon l'activité proposée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après saisie et avis favorable de la commission Finances et Ressources Humaines en date du 28 Novembre 2024,

Le Conseil Municipal :

- **ADOpte** la grille tarifaire des services périscolaires et extrascolaires proposée,
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer les documents et pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	21		6	

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations



LE MAIRE

Philippeaux
Anne-Marie PHILIPPEAUX